

N° 29
ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DOUZIÈME LÉGISLATURE
SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2001-2002
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2002

PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2002

(Renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan à défaut de constitution
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement)

présenté au nom de
M. Jean-Pierre Raffarin,
Premier ministre,
par M. Francis Mer
ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
et par M. Alain Lambert,
ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire

Table des matières

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE et EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS.....	3
Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire.....	5
Analyse du projet de loi	15
Tableaux de synthèse	17
ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE	21
PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.....	22
Article 1 : Réduction de 5% de l'impôt sur le revenu acquitté en 2002	22
Article 2 : Prélèvements institués au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).....	23
Article 3 : Équilibre général	24
DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.....	26
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 2002	26
<i>OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF.....</i>	<i>26</i>
Budget général.....	26
Article 4 : Dépenses ordinaires des services civils. Ouvertures	26
Article 5 : Dépenses en capital des services civils. Ouvertures.....	27
Article 6 : Dépenses ordinaires des services militaires. Ouvertures.....	28
Article 7 : Dépenses en capital des services militaires. Ouvertures	29
Budgets annexes	30
Article 8 : Dépenses des budgets annexes.....	30
<i>AUTRES DISPOSITIONS</i>	<i>31</i>
Article 9 : Ratification de décret d'avance	31
TITRE II : DISPOSITIONS PERMANENTES.....	32
Article 10 : Transfert par l'État du réseau de transport du gaz et exonération des droits de mutation dus à raison de ces opérations	32
ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS	35
État A (article 3 du projet de loi) Tableau des voies et moyens applicables au budget de 2002.....	37
État B (article 4 du projet de loi) Répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils.....	43
État C (article 5 du projet de loi) Répartition, par titre et par ministère, des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils	47
ANALYSE PAR MINISTÈRE DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS PROPOSÉES.....	51
I. Dépenses des services civils.....	53
II. Dépenses des services militaires	77
III. Dépenses des budgets annexes.....	81
ANNEXES	83
I. Décret d'avance n° 2002-143 du 7 février 2002 dont la ratification est demandée et décret d'annulation du 7 février 2002.....	85
II. Décret du 10 juillet 2002 portant annulation de crédits.....	93
III. Tableaux récapitulatifs des textes réglementaires pris en vertu de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 et de la loi organique du 1er août 2001	99

**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE
et EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS**

RAPPORT SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Présenté au nom de
M. Jean-Pierre RAFFARIN
Premier ministre

par M. Francis MER
Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

et

par M. Alain LAMBERT
Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire

NOTE PRÉLIMINAIRE

En vertu des dispositions des articles 53-1° et 65 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, tout projet de loi de finances rectificative doit être accompagné d'un « Rapport présentant les évolutions de la situation économique et budgétaire et justifiant les dispositions qu'il comporte ». Tel est l'objet du présent rapport.

I. Les perspectives d'activité pour 2001-2002 ont été fortement revues à la baisse depuis l'élaboration du PLF 2002.

Le PLF pour 2002 tablait sur une croissance de l'économie française de 2,3 % en 2001 et 2,5 % en 2002. A la suite des attentats du 11 septembre, le Rapport économique social et financier associé au PLF évoquait en outre le risque d'une croissance de 2,1 % en 2001 et proposait une fourchette de croissance pour 2002, avec un point bas à 2,25 %.

Comme l'avaient anticipé un grand nombre d'experts, ces prévisions se sont révélées excessivement optimistes : les derniers comptes nationaux disponibles font état d'une croissance de 1,8 % en moyenne en 2001 et la dernière note de conjoncture de l'INSEE (publiée en juin 2002) prévoit une croissance de 1,4 % en 2002.

Les prévisions économiques associées au PLF pour 2002 se fondaient sur les enchaînements suivants :

- un redémarrage de l'économie américaine dès l'automne 2001, exerçant des effets d'entraînement favorables sur le reste du monde, la croissance mondiale se maintenant ainsi sur un rythme d'environ 2,5 % en moyenne en 2001 et 3 % en 2002 ;
- un raffermissement également assez rapide de la croissance en Europe (+1,9 % en moyenne en 2001 et 2,3 % en 2002, dans la zone euro), l'activité européenne tirant profit du redressement du commerce mondial, des programmes de baisses d'impôt et d'un mouvement de désinflation soutenant le pouvoir d'achat des ménages européens ;
- une bonne tenue de la demande intérieure en France, avec une consommation des ménages vigoureuse (+2,6 % en 2001 et 2,7 % en 2002) et un investissement des entreprises encore dynamique (+4,9 % en 2001 et 3,8 % en 2002), une poursuite des créations d'emplois dans le secteur marchand non agricole à un rythme élevé : 250 000 en 2001 et 300 000 en 2002.

Le ralentissement s'est avéré nettement plus prononcé que prévu dans le cadre du PLF. De fait, la crise du secteur des nouvelles technologies, les difficultés spécifiques du Japon et de l'Allemagne, et les attentats du 11 septembre ont fortement pesé sur l'activité et le commerce mondial. Les exportations européennes et françaises se sont ainsi nettement repliées en 2001. En France, comme dans le reste de l'Europe, les entreprises ont fortement revu leurs projets d'investissement et leurs stocks à la baisse ; la consommation des ménages a en outre pâti de la dégradation de la confiance et du marché du travail à l'automne. L'activité a ainsi cessé de croître en Europe et en France à partir du printemps 2001, avant de se contracter sensiblement en fin d'année.

La conjoncture a cependant commencé à se redresser en Europe au premier trimestre 2002, sous l'effet du redémarrage du commerce mondial et d'un renversement du mouvement de déstockage des entreprises. D'après la note de conjoncture de l'INSEE de juin, la croissance française devrait retrouver un rythme annualisé de 2,5 à 3 % à partir du deuxième trimestre : temporairement dopée par la fin du déstockage et le redémarrage progressif des exportations, la croissance tirerait également profit du rétablissement du pouvoir d'achat et de la demande des ménages que confortera la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu prévu par le présent projet de loi. Dans ce contexte, l'investissement des entreprises se rétablirait à partir de l'automne.

En raison des faibles niveaux atteints à la fin 2001, la progression de l'activité et de la consommation des ménages se limiterait en France respectivement à 1,4 % et 1,8 % en moyenne en 2002, contre 1,0 % et 0,8 % seulement dans la zone euro. Compte tenu des délais usuels d'ajustement, l'emploi ne se ressaisirait sensiblement qu'à partir de l'automne : dans le secteur marchand non agricole 80 000 nouveaux postes seraient créés en 2002.

Le tableau 1 montre l'ampleur des révisions portant sur les principales hypothèses économiques pour 2002. Par souci de cohérence, les hypothèses économiques retenues dans le cadre de l'élaboration de ce projet de loi de finances rectificative sont celles retenues par l'audit de la situation des finances publiques (au demeurant très proches de la note de l'INSEE).

Tableau 1 : Principales hypothèses économiques pour 2002

	PLF 2002 (septembre 2002)	Audit (juin 2002)	INSEE (juin 2002) *
	(croissance en moyenne annuelle)		
PIB en volume	2,5	1,3	1,4
PIB en valeur	4,2	-	3,2
Consommation, en volume	2,7	-	1,8
Prix à la consommation	1,6	1,7	1,8
Prix à la consommation, hors tabac	1,5	-	1,7
Masse salariale privée **	5,0	3,9	3,7
Emploi salarié **	1,7	0,9	0,9
Salaire moyen par tête **	3,3	-	2,8

* Note de conjoncture de juin 2002.

** Secteur marchand non agricole.

II. L'audit sur les finances publiques prévoit pour 2002 un déficit public très fortement dégradé par rapport à la prévision associée à la LFI 2002.

Le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances initiale prévoyait, après les attentats du 11 septembre, un déficit de l'ensemble des administrations publiques de 1,4 % pour 2002. L'audit des finances publiques réalisé par MM. Bonnet et Nasse en juin 2002 estime le déficit public dans une fourchette comprise entre 2,3 et 2,6 % du PIB, avant prise en compte des décisions du présent Gouvernement.

L'incidence d'une révision à la baisse de la croissance économique pour 2002, d'environ 1 % (1,4 % au lieu de 2,5 %) n'aurait dû concerner le déficit public de l'année qu'à hauteur de 0,4 point de PIB, selon l'évaluation faite dans le rapport économique social et financier annexé au PLF 2002. Or la dégradation du déficit public 2002 pourrait, d'après l'audit, représenter 1,2 point de PIB (2,6 % au lieu de 1,4 % du PIB). La détérioration de la conjoncture 2002 n'explique donc qu'une part limitée du creusement du déficit public : celui-ci provient pour les deux tiers du dérapage des dépenses et pour un tiers d'une prévision excessivement optimiste des recettes de l'État.

1. La dérive des dépenses publiques explique environ les deux tiers de la dégradation du déficit.

Hormis les dépenses d'assurance-chômage et certaines interventions sociales de l'État (RMI, allocation spécifique de solidarité, etc.) et des collectivités locales, les dépenses publiques sont peu sensibles aux évolutions de la conjoncture. Leur forte progression en 2002 représente donc pour une large part la composante structurelle de la dégradation du déficit.

✱ L'audit prévoit une progression particulièrement marquée des **dépenses de l'État** par rapport à la LFI 2002 : celle-ci est estimée en exécution entre 6,9 à 7,4 milliards € dont 5 milliards € pour le seul budget général. La progression des dépenses de l'État en 2002 serait ainsi portée de 0,5 % en volume dans la LFI à près de 2 % en volume.

✱ L'objectif d'évolution des **dépenses maladie** (ONDAM) voté en loi de financement de la sécurité sociale s'est une nouvelle fois avéré inapproprié en l'absence de mesures permettant d'en assurer le respect. La progression en valeur des dépenses maladie pour 2002 devrait ainsi passer, selon les auditeurs, de 3,8 % à 6 %. Les soins de ville, honoraires et prescriptions sont la principale cause de cette évolution. La revalorisation du tarif de consultation à 20 €, qui met fin à plusieurs mois de tensions entre le corps médical et les pouvoirs publics, n'a pas été prise en compte par MM. Bonnet et Nasse.

✱ S'agissant des **dépenses des collectivités locales**, divers effets se compensent en partie : une probable révision à la hausse de ces dépenses est attendue, sous l'effet des rémunérations (suite à la montée en charge des 35 heures) et du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie, même si, en sens inverse, l'investissement semble se trouver dans le creux de cycle.

2. Le tiers restant de la dégradation du déficit provient d'une surestimation des recettes en loi de finances initiale.

La moins-value de recettes concerne l'État. Les recettes sociales enregistrent au contraire une légère plus-value par rapport à la loi de financement de la sécurité sociale 2002.

✱ Les **recettes des organismes sociaux** (CSG, cotisations) connaissent deux effets de sens contraire qui conduisent ensemble à une plus-value par rapport au PLFSS. D'un côté, la révision à la baisse de la croissance de la masse salariale prévue pour 2002 (de 5 % dans le PLFSS à 3,9 % dans l'audit et 3,7 % selon l'INSEE) diminue les recettes des organismes sociaux ; en sens inverse, le rapport remis au précédent Gouvernement en janvier 2002 par M.François Monier, Secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale, a mis en évidence un surcroît de recettes sociales en 2001, qui impacte positivement celles attendues pour 2002. Ce second effet, favorable, fait plus que compenser le premier.

✱ Les **recettes de l'État** sont fortement révisées à la baisse.

Les moins-values de recettes fiscales enregistrées par rapport à la LFI sont d'abord la conséquence de l'hypothèse de croissance excessivement optimiste qui avait été retenue pour 2002. Elles concernent essentiellement la TVA, en raison d'une consommation finale des ménages moins soutenue que prévu en 2002, et l'impôt sur les sociétés. L'audit des finances publiques estime la moins-value sur les recettes fiscales de l'État entre 3,7 à 5,4 milliards € par rapport à la LFI 2002 (avant toute mesure nouvelle).

Par ailleurs, certaines évaluations de la loi de finances se sont révélées imparfaitement calibrées indépendamment des évolutions de la conjoncture. C'est le cas des recettes non fiscales, fixées à un niveau exceptionnellement élevé qui ne pourra être atteint ni en exécution 2002 ni les années suivantes. Le prélèvement européen s'améliore quant à lui par rapport à la prévision de la LFI.

✱ La progression des **assiettes locales** devrait se ralentir quelque peu du fait d'une croissance moins soutenue que prévue, mais l'audit souligne qu'une légère hausse des taux d'impôts locaux est vraisemblable en 2002.

Le tableau 2 ci-dessous décompose la révision du déficit par sous-secteurs des administrations publiques : l'État est à l'origine des deux tiers de la dégradation du déficit public entre la LFI et l'audit rendu par MM. Bonnet et Nasse, le reste de la dégradation étant partagé entre les organismes sociaux et les collectivités locales.

Tableau 2 : **Du déficit public associé à la LFI 2002 à l'audit Bonnet-Nasse**

	LFI 2002	Audit	
		Borne basse	Borne haute
	(points de PIB)		
<u>Ensemble des administrations publiques</u>	<u>-1,4</u>	<u>-2,3</u>	<u>-2,6</u>
État	-2,4	-3,0	-3,2
Régimes sociaux	0,1	0	-0,1
Autres	0,9	0,7	0,7
<i>dont administrations locales</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>dont ODAC (y c. FRR *)</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>

* Hors UMTS.

III. Le présent projet de loi de finances rectificative tire les conséquences de l'audit des finances publiques et met en œuvre la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu.

Le présent projet de loi de finances rectificative poursuit deux objectifs : procéder aux modifications des évaluations de LFI proposées par l'audit en recettes et en dépenses, et mettre en œuvre la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu applicable dès cette année pour tous les contribuables.

1. Le présent PLFR traduit les évaluations proposées par les auditeurs en tenant compte des dernières informations disponibles sur l'exécution 2002.

L'objectif est de présenter une loi de finances rectificative sincère, s'approchant autant que possible du solde d'exécution de fin d'année. En conséquence, le Gouvernement a retenu pour la préparation du collectif le haut de la fourchette de l'audit des finances publiques, soit 2,6 %. Cette évaluation est cohérente avec le remboursement, d'ici la fin de l'année, des dettes antérieures à 2002 et le financement des insuffisances de la LFI, compte tenu par ailleurs de l'évolution peu favorable des recettes.

En outre, comme le soulignent les auditeurs, le solde d'exécution final ne peut, par construction, être égal à celui de la LFR, tant en raison des aléas pesant encore, à ce stade de l'année, sur les évaluations concernées (et notamment en matière de recettes fiscales), qu'en raison des facteurs techniques d'écart entre les autorisations de lois de finances et l'exécution¹, ou encore en raison des mesures conservatoires qui seront mises en œuvre par le Gouvernement pour éviter toute dégradation du déficit de l'État par rapport aux résultats de l'audit.

1. Les dépenses du budget général : ouvertures nettes de 4,96 milliards €.

L'audit évalue à 5 milliards € l'augmentation globale prévisible des dépenses du budget général par rapport à la LFI. Cet écart entre les dépenses prévisionnelles et les crédits votés en LFI recouvre à la fois les insuffisances qui font l'objet d'ouverture de crédits supplémentaires en PLFR et les dépenses liées à la consommation de crédits reportés des gestions antérieures ; il tient compte en outre des économies identifiées ou statistiquement prévisibles d'ici la fin de l'année.

Le présent PLFR propose l'ouverture de 4,96 milliards € de crédits supplémentaires qui correspondent, pour 3,15 milliards €, à la couverture de besoins avérés en 2002 mais non financés en LFI et, pour 1,81 milliard €, au remboursement de dettes antérieures à 2002. Le Gouvernement a fait le choix de solder l'ensemble de ces dettes qui concernent, pour une large part, la sécurité sociale et qui sont neutres sur le besoin de financement global des administrations publiques.

2. Les comptes spéciaux du Trésor : dégradation de leur solde de 1,3 milliard €.

Les auditeurs retiennent une dégradation, en exécution, du solde des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes comprise dans une fourchette allant de -1,9 à -2,4 milliards €.

Le PLFR traduit la dégradation de 1,3 milliard € du solde du compte d'émission des monnaies métalliques, due à un encours des pièces en euros en circulation inférieur aux prévisions. Cette dégradation est toutefois neutre sur le besoin de financement de l'État au sens de Maastricht, car elle provient d'opérations financières.

Les autres facteurs d'écart inclus dans la prévision des auditeurs correspondent à la consommation de crédits reportés sur le compte de prêts aux États étrangers, qui ne peut pas être traduite en PLFR, et à la dégradation du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) que le PLFR corrige à la fois par des prélèvements sur certains organismes agricoles et par une majoration de la subvention versée par le budget général.

3. Les recettes fiscales nettes : dégradation de 5,37 milliards € avant mesures nouvelles.

L'aléa pesant, à ce stade de l'année, sur l'évaluation des recettes fiscales est encore important. Sur la base de l'observation des cinq premiers mois de recouvrement de l'année, et d'éléments partiels concernant le mois de juin, l'audit ajuste la prévision de recettes fiscales de l'État, par rapport à la LFI, dans une fourchette comprise entre -3,7 et -5,4 milliards €.

L'observation des recouvrements du mois de juin sur les grands impôts tels que l'IS, la TVA ou encore l'ISF (recouvré essentiellement au cours de ce mois) conduit le Gouvernement à privilégier l'évaluation prudente de l'audit. Avant intégration de l'incidence de mesures nouvelles, le PLFR révisé donc les recettes fiscales nettes de -5,4 milliards € par rapport à la LFI, selon la ventilation suivante :

¹ Notamment les dépenses financées par recettes de fonds de concours et crédits reportés des années antérieures.

Tableau 3 : **Recettes fiscales nettes**

	Exécution 2001	LFI 2002	PLFR (avant baisse de l'impôt sur le revenu)	En millions € <i>Écart PLFR / LFI (hors baisse d'IR)</i>
Impôt sur le revenu	52.818	53.528	53.528	-
Impôt sur les sociétés	40.524	39.838	37.300	-2.538
TVA nette	105.164	111.254	108.300	-2.954
TIPP	23.409	24.090	24.090	-
Autres recettes nettes	22.933	21.662	21.784	122
Recettes fiscales nettes totales	244.848	250.371	245.002	-5.370
Fourchette d'évaluation de l'audit :			244.970 / 246.670	-3.700 / -5.400

Les principales révisions portent sur :

• **l'impôt net sur les sociétés** (-2,5 milliards €) : les auditeurs soulignent l'importance de l'aléa pesant sur les recouvrements de cet impôt fortement volatil en raison de son mode de recouvrement par soldes/acomptes. La révision proposée en PLFR se fonde sur l'observation des recouvrements des six premiers mois. Au vu de ceux-ci, le ralentissement du bénéfice fiscal en 2001 semble avoir été important, ce qui conduit à réviser l'ensemble des recouvrements nets de -2,5 milliards € par rapport à la LFI. A législation constante, le produit de l'IS serait ainsi en repli de -6 % par rapport à 2001.

• **la TVA** (-2,9 milliards €) : l'observation des résultats 2001 et la révision des prévisions économiques pour 2002 (croissance des emplois taxables ramenée à 3 % au lieu de 4,3 % en valeur, en LFI) remettent en cause l'hypothèse faite en LFI d'une élasticité de la TVA sensiblement supérieure à l'unité en 2002. Par ailleurs, l'observation des recouvrements nets sur la première moitié de l'année corrobore l'hypothèse d'une cible de recouvrements annuels nets sensiblement inférieure à la LFI. Il est tenu compte, dans le montant révisé associé au PLFR, du profil prévisionnel de la croissance en 2002 et notamment de la consommation des ménages qui devrait être sensiblement plus dynamique au cours du second semestre.

• **l'impôt sur le revenu** : à la différence des taxes comme la TVA ou la TIPP, le calendrier des émissions et recouvrements de l'IR ne permet pas d'avoir sur cet impôt une vision plus précise aujourd'hui qu'à l'automne. Les indicateurs macro-économiques de progression des revenus des ménages sur 2001 n'ont quasiment pas été révisés : il n'y a donc pas lieu à ce stade de modifier la prévision retenue en LFI.

• **les autres recettes fiscales**, nettes des remboursements et dégrèvements (+ 0,1 milliard €) : cette légère réévaluation à la hausse de l'ensemble des autres lignes de recettes fiscales traduit des révisions en sens opposé de diverses recettes, fondées pour la plupart sur l'observation des recouvrements du premier semestre.

Au total, la progression des recettes fiscales, à législation constante, serait donc ramenée à 1,2 % en 2002, traduisant une élasticité apparente au PIB de 0,37 au lieu de 1 en LFI 2002.

4. Les recettes non fiscales : -3,26 milliards €.

L'audit évalue entre -2,9 et -3,3 milliards € la perte probable par rapport aux évaluations de LFI. Le PLFR retient une perte de 3,26 milliards €, correspondant essentiellement à trois facteurs :

• **le versement UNEDIC** à l'État, au titre de la « clarification financière » (1,22 milliard €), est reporté de 2002 à 2003 : ceci dégrade le solde de l'État mais est neutre sur le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques ;

✱ les **dividendes et produits des entreprises publiques** sont revus à la baisse de -1,4 milliard €, dont 0,64 milliard € au titre de France Télécom², -0,9 milliard € pour EDF et -0,09 milliard € pour GDF. En sens inverse, la contribution représentative de l'IS versée par la Caisse des dépôts et consignations est en hausse de 0,11 milliard € ;

✱ le **produit des amendes** est également révisé à la baisse de -0,27 milliard € pour tenir compte notamment des conséquences du projet de loi d'amnistie.

5. Les prélèvements sur recettes : -1,9 milliard €.

Le PLFR enregistre une diminution du prélèvement au profit de l'Union Européenne de 1,9 milliard €, en ligne avec l'audit.

2. Le PLFR met en œuvre une baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République et à la politique générale sur laquelle le Gouvernement a engagé sa responsabilité, une baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu est prévue par le présent PLFR. Cette baisse s'appliquera à la totalité de l'impôt payable en 2002 au titre des revenus 2001, pour un coût chiffré à 2,55 milliards €. Elle concernera tous les contribuables.

CONCLUSION

Le solde budgétaire s'établit dans le présent projet de loi de finances rectificative à -43,45 milliards €, hors allègement d'impôt sur le revenu. Après intégration de la baisse de 5 % de l'IR, il s'établit à -46 milliards €.

Tableau 4 : Passage du solde la Loi de finances initiale à celui du Projet de loi de finances rectificative

	En milliards €
Solde budgétaire de la LFI 2002	-30,45
Recettes fiscales	-5,37
Recettes non fiscales	-3,26
Prélèvements sur recettes	+1,90
Dépenses du budget général	-4,96
Solde des comptes spéciaux du Trésor	-1,30
Solde budgétaire à l'issue du PLFR, avant baisse de l'IR	-43,45
Incidence de la baisse de 5 % de l'IR	-2,55
Solde budgétaire 2002, après prise en compte de la baisse de l'IR	-46,00

² Le paiement est intervenu en actions et non en numéraire, ce qui dégrade le solde de l'État en comptabilité budgétaire mais pas en comptabilité maastrichtienne.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

ANALYSE DU PROJET DE LOI

Le projet de loi de finances rectificative soumis au Parlement concrétise, en premier lieu, l'engagement pris par le Gouvernement d'opérer, dès 2002, une diminution de 5 % de l'impôt sur le revenu des Français, pour un montant total de 2,55 milliards €.

En second lieu, ce projet traduit les constatations effectuées par MM. Bonnet et Nasse sur la situation des finances publiques, dans le cadre de l'audit remis au Premier Ministre le 26 juin.

Le déficit du budget de l'État s'établit ainsi, dans le cadre du présent projet, à 46 milliards €, en hausse de 15,56 milliards € par rapport à la loi de finances initiale pour 2002.

Ce niveau de déficit traduit une diminution de 9,3 milliards € des recettes, un accroissement de 4,96 milliards € des dépenses du budget général et une dégradation de 1,31 milliard € de la situation des comptes spéciaux.

I. Une diminution de 5 % de l'impôt sur le revenu des français.

La baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu bénéficiera à tous les contribuables, soit 16 millions de foyers, dès cette année ; le solde de l'impôt 2002, payé à l'automne, sera réduit à hauteur de 5 % du montant total de l'impôt de l'année.

La réduction de 5 % sera opérée directement sur le montant de l'impôt dû en 2002. Elle s'appliquera uniquement aux revenus soumis au barème, notamment les revenus du travail, avant imputation des réductions et crédits d'impôt tels que la prime pour l'emploi.

En conséquence, elle ne concernera pas les revenus qui bénéficient déjà de taux réduits (prélèvement libératoire ou taux d'imposition forfaitaire).

II. Conformément à l'audit, le projet de loi de finances rectificative propose des ouvertures qui permettent de financer les insuffisances de crédits de la loi de finances initiale pour 2002 et de rembourser des dettes antérieures.

Les ouvertures de crédits du projet loi de finances rectificative portent, pour le budget général, sur 4,32 milliards € (hors charge de la dette), auxquels s'ajoute 0,64 milliard € d'accroissement de la charge nette de la dette.

Le projet de loi de finances rectificative doit tout d'abord permettre de rembourser 1,81 milliard € de dettes antérieures à l'année 2002.

Les ouvertures portent plus particulièrement sur des sommes dues aux organismes de sécurité sociale, au titre du RMI et de l'allocation parent isolé (499 millions €), de la compensation d'exonérations de cotisations sociales dans les départements d'outre-mer et zones franches (305 millions €), de l'aide médicale (265 millions €), du BAPSA (195 millions €), de la couverture maladie universelle (130 millions €), de l'allocation aux adultes handicapés (54 millions €) ou des prestations familiales servies aux fonctionnaires de l'État (33 millions €).

Sont également ouverts les crédits permettant de payer les sommes dues à la SNCF pour le transport des personnels militaires (66 millions €), ainsi que des arriérés au titre des loyers de la gendarmerie (30 millions €), des programmes aéronautiques civils (67 millions €), de la prime à l'amélioration de l'habitat (60 millions €), des prestations rendues par la Banque de France (22 millions €) et de frais de jury et de changement de résidence des personnels de l'éducation nationale (26 millions €).

Le projet de collectif propose également 2,5 milliards € d'ouvertures de crédits afin de financer des insuffisances de la loi de finances initiale pour 2002.

Pour une part importante, il s'agit, là encore, de sommes dues aux organismes de sécurité sociale, au titre du RMI et de l'allocation de parent isolé (266 millions €), de l'aide médicale (180 millions €), de la couverture maladie universelle (90 millions €), de l'allocation aux adultes handicapés (96 millions €), des compensations d'exonérations de cotisations sociales dans les départements d'outre-mer et zones franches (170 millions €) et du financement du BAPSA (85 millions €).

Au total, les ouvertures de crédits au bénéfice des administrations de sécurité sociale (dettes et insuffisances de l'année 2002) s'élèveront à plus de 2,4 milliards €.

Parmi les autres insuffisances que le collectif corrige, il faut noter, sur le budget du ministère de la défense, des besoins au titre des rémunérations (674 millions €), des loyers de la gendarmerie (38 millions €) et de l'entretien des matériels (100 millions €). Sur les autres sections ministérielles, il faut plus particulièrement relever des ouvertures au titre des contributions obligatoires aux organismes internationaux (110 millions €) et diverses ouvertures au profit du ministère de l'agriculture (250 millions €).

La **charge nette de la dette** (nette des opérations d'ordre) sera accrue de 657 millions €, dont 14 millions € de diminution des recettes et 643 millions € d'augmentation des crédits. Le programme d'emprunt à moyen et long terme (OAT et BTAN) ne sera pas modifié, le surcroît de déficit étant financé par l'évolution favorable des dépôts des correspondants du Trésor et par l'augmentation du stock de BTF.

Les annulations de crédits associées au collectif (-2,2 milliards €) sont la conséquence mécanique de la réévaluation à la baisse des recettes fiscales, conformément aux conclusions de l'audit.

S'agissant des budgets annexes, les dépenses du BAPSA progressent de 0,49 milliard €, principalement en raison de l'évolution des dépenses d'assurance maladie et des prestations vieillesse, alors que les recettes sont en baisse de 0,26 milliard €. Le solde de ces mouvements conduit :

- d'une part à proposer l'attribution au BAPSA de 0,46 milliard € prélevé sur les réserves de divers organismes intervenant dans le secteur agricole ;

- d'autre part à accroître de 0,29 milliard € la subvention du budget général au BAPSA.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, le projet de loi de finances rectificative traduit une dégradation de 1,3 milliard € du solde du compte des monnaies métalliques. Cette révision est imputable à une circulation des pièces en euros sensiblement inférieure aux prévisions initiales.

Enfin, l'équilibre du collectif prend en compte le décret d'avance du 7 février, qui a ouvert 13,8 millions € sur le compte de prêt n° 903-05, gagés par des annulations de même montant sur le budget général. Conformément aux dispositions du 2° de l'article 11 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, le Gouvernement demande au Parlement de ratifier cette ouverture dans le présent projet de loi de finances rectificative.

III. Les recettes sont révisées en cohérence avec les évaluations réalisées dans le cadre de l'audit. Elles intègrent en outre l'incidence de la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu.

Les recettes nettes de l'État (hors recettes liées à la dette) s'établissent 9,3 milliards € en dessous des évaluations de la loi de finances initiale pour 2002.

Les recettes fiscales, hors incidence de la baisse de l'impôt sur le revenu, s'inscrivent en baisse de 5,37 milliards € par rapport à la loi de finances initiale, soit le bas de la fourchette établie par les auditeurs. Cette évolution est imputable :

- à la diminution du produit attendu de l'impôt sur les sociétés pour 2,54 milliards €, et de la TVA pour 2,95 milliards € ;

- en sens inverse, à la révision à la hausse de diverses recettes (+0,12 milliard €).

Les recettes du projet de loi de finances rectificative prennent par ailleurs en compte l'incidence de la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu (-2,55 milliards €).

Les recettes non fiscales sont revues à la baisse de 3,26 milliards €. Pour l'essentiel, cette révision traduit :

- la baisse des produits attendus des entreprises publiques (-1,54 milliard €), en particulier les dividendes de France Télécom (-0,64 milliard €) et d'EDF (-0,9 milliard €) ;

- le report de 2002 à 2003 du versement de l'UNEDIC au budget de l'État (-1,22 milliard €) ;

- les conséquences de la loi d'amnistie sur le produit des amendes (-0,27 milliard €).

Le prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne est, enfin, revu à la baisse de 1,9 milliard €.

Ce projet de loi de finances rectificative sera suivi prochainement de mesures techniques conservatoires afin de contenir le déficit public à fin 2002 au niveau constaté par l'audit.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

I. CHARGES DU BUDGET GÉNÉRAL

A. DEPENSES ORDINAIRES CIVILES

a. Ouvertures (en millions €)

1. Mesures sociales :

Revenu minimum d'insertion	700
Aide médicale	445
Subvention au BAPSA	290
Couverture maladie universelle	220
Allocation à l'adulte handicapé (AAH)	150
Allocation de parent isolé (API)	65
Accueil des demandeurs d'asile	40
Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)	38
Apurement CNAF	33
	<hr/>
	1.981

2. Mesures économiques :

Compensation d'exonérations de cotisations sociales	475
Amélioration des structures agricoles : indemnité viagère de départ et programmes agro-environnementaux	75
Prime à l'amélioration de l'habitat (PAH)	60
Orientation et valorisation de la production agricole : mesures conjoncturelles au profit des filières bovine et viticole, frais financiers relatifs à l'aide aux surfaces et apurement du FEOGA-G	50
Encéphalopathie spongiforme bovine et tremblante du mouton	45
Subvention exceptionnelle à l'Office national des forêts	45
Contrats territoriaux d'exploitation agricoles (CTE)	24
Accompagnement des restructurations d'entreprises	20
Dotation globale de décentralisation versée au titre des services de transport express régional	11
Indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN [Agriculture])	5
	<hr/>
	810

3. Interventions internationales, administratives et culturelles :

Opérations de maintien de la paix de l'ONU	110
Conventions fiscales	17
Allocations de recherche	7
Formation professionnelle maritime : subvention à l'AGEMA	2
	<hr/>
	136

4. Fonctionnement des administrations et des pouvoirs publics :

Dépenses relatives aux élections	60
Rémunérations et indemnités de la police nationale	40
Rémunérations des personnels des Affaires étrangères	28
Mise en place de l'euro (surcoût)	22
Frais de changement de résidence des personnels de l'enseignement scolaire et indemnités de jury et d'examen	20
Remboursement à France Télécom, au titre du réseau interministériel Rimbaud	15
Indemnités des personnels de l'Équipement	9
Santé et solidarité : frais de justice et réparations civiles	8
Vacations et primes des personnels de la Culture	8
Vacations des personnels de l'Agriculture	6
Infrastructure pétrolière	1
	<hr/>
	217

5. Ajustements divers :

Dette publique	699
Autres ajustements	2
	<u>701</u>

Total des ouvertures **3.845**

b. Annulations **2.205**

c. Variation nette des dépenses ordinaires civiles **1.640 (1)**

(1) soit 3.789 M€ hors remboursements et dégrèvements.

B. DEPENSES EN CAPITAL CIVILES

a. Ouvertures (en millions €)

1. Mesures économiques :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Programmes aéronautiques civils		67
Équipement naval		7
Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM)		5
		<u>79</u>

2. Interventions internationales et environnementales :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Participation de la France au Fonds européen de développement		137
Contribution au Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	110	36
	<u>110</u>	<u>173</u>

3. Équipements administratifs :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Maintenance des avions de la sécurité civile		9
Aménagements de la Cité de la musique et du Centre de musique baroque de Versailles	3	4
Équipement des communes de la Réunion, suite aux dégâts causés par le cyclone DINA	10	
	<u>13</u>	<u>13</u>

4. Divers :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	1	
	<u>1</u>	

Total des ouvertures **124** **265**

b. Annulations **Néant**

c. Variation nette des dépenses en capital civiles **124** **265**

C. DEPENSES MILITAIRES

Ouvertures

	(en millions €)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<u>Dépenses ordinaires :</u>		
Opérations extérieures (OPEX)		380
Revalorisation de la condition militaire		189
Rémunérations et indemnités des personnels militaires et civils (hors OPEX)		105
Loyers de la gendarmerie		68
Dettes envers la SNCF		66
Total		808
<u>Dépenses en capital :</u>		
Maintien en condition opérationnelle de l'armée de l'air		100
Total		100

II. RESSOURCES

RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

(en millions d'euros)

	Loi de finances initiale (1)	Écart (2)	Projet de loi de finances rectificative =(1)+(2)
RECETTES FISCALES			
Impôt sur le revenu	53.970	-2.550	51.420
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	9.000		9.000
Impôt sur les sociétés	49.410	-3.238	46.172
<i>Impôt sur les sociétés net des restitutions</i>	<i>39.960</i>	<i>-2.538</i>	<i>37.422</i>
Autres impôts directs et taxes assimilées	16.576	+24	16.600
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	24.090		24.090
Taxe sur la valeur ajoutée	143.564	-3.764	139.800
<i>Taxe sur la valeur ajoutée nette des remboursements</i>	<i>111.254</i>	<i>-2.954</i>	<i>108.300</i>
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	16.471	-541	15.930
Totaux pour les recettes fiscales brutes (a)	313.081	-10.069	303.012
<i>A déduire :</i>			
- Restitutions d'impôt sur les sociétés	9.450	-700	8.750
- Remboursements de TVA	32.310	-810	31.500
- Autres remboursements et dégrèvements	20.950	-639	20.311
Totaux pour les remboursements et dégrèvements (b)	62.710	-2.149	60.561
Recettes fiscales nettes (A = a - b)	250.371	-7.920	242.451
RECETTES NON FISCALES			
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.716</i>	<i>-14</i>	<i>2.702</i>
Autres recettes non fiscales	35.162	-3.264	31.898
Totaux pour les recettes non fiscales, nettes des opérations d'ordre (B)	35.162	-3.264	31.898
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT			
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales	34.747		34.747
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des communautés européennes	16.870	-1.900	14.970
Totaux pour les prélèvements sur les recettes de l'État (C)	51.617	-1.900	49.717
RESSOURCES TOTALES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL, HORS RECETTES D'ORDRE (A+B+C)	233.916	-9.284	224.632

**ARTICLES DU PROJET DE LOI
ET EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE**

PROJET DE LOI

Le Premier ministre,

Sur rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'article 39 de la Constitution ;

Décète :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et par le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Article 1 : Réduction de 5% de l'impôt sur le revenu acquitté en 2002

Pour l'imposition des revenus de l'année 2001, le montant de l'impôt résultant de l'application des dispositions des 1 à 4 du I de l'article 197 du code général des impôts est réduit de 5 %.

Exposé des motifs :

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, il est proposé de réduire l'impôt sur le revenu de 5 % pour tous les contribuables en 2002.

La réduction de 5 % s'appliquerait au montant de l'impôt 2002 (revenus 2001) dû avant imputation des réductions et crédits d'impôt ainsi que de la prime pour l'emploi.

Le coût de la mesure s'élèverait à 2,55 milliards €.

Article 2 : Prélèvements institués au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA)

I. Il est institué, pour 2002, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, un prélèvement de 165 millions d'euros sur la société anonyme « Union financière pour le développement de l'économie céréalière » (UNIGRAINS).

L'assiette de ce prélèvement est constituée par une fraction du produit du recouvrement et du placement de la taxe pour le financement des actions du secteur céréalière.

II. Il est institué, pour 2002, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, un prélèvement de 130 millions d'euros sur les réserves du Fonds national de garantie des calamités agricoles, institué par le décret n° 79-823 du 21 septembre 1979, dont les avoirs disponibles sont placés auprès de la Caisse centrale de réassurance.

III. Il est institué, pour 2002, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, un prélèvement de 161 millions d'euros sur les réserves et reports à nouveau des caisses de mutualité sociale agricole, au prorata de ces réserves et reports à nouveau disponibles inscrits à leurs comptes financiers au 31 décembre 2001.

Le recouvrement de ce prélèvement est assuré par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, par compensation sur les financements qu'elle alloue aux caisses de mutualité sociale agricole.

Exposé des motifs :

1° Il est proposé d'effectuer un prélèvement sur la société anonyme « Union financière pour le développement de l'économie céréalière » (UNIGRAINS). Ce prélèvement est assis sur une fraction du produit du recouvrement et du placement de la taxe pour le financement du secteur céréalière.

2° Il est proposé d'effectuer un prélèvement sur les réserves du Fonds national de garantie des calamités agricoles. Cette situation est rendue possible compte tenu du niveau des réserves du fonds dont la gestion présente des comptes en équilibre depuis cinq années, malgré les importantes calamités agricoles recensées au cours de cette période.

3° Les cotisations sociales des professions agricoles sont assujetties et perçues par les caisses de la mutualité sociale agricole ou les organismes assureurs mentionnés à l'article L.731-30 du code rural, et affectées pour partie au service des prestations et aux dépenses complémentaires qui comprennent, notamment, les frais de gestion du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale. Depuis plusieurs années, les résultats de gestion des caisses ont contribué à la constitution de réserves et reports à nouveau.

Dans le but de contribuer à la réduction du besoin global de financement du régime des prestations sociales des non salariés agricoles en 2002, il est proposé d'affecter au BAPSA le produit de ces prélèvements, soit 456 millions €.

Article 3 : Équilibre général

L'ajustement des recettes tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et le supplément de charges du budget de l'État pour 2002 sont fixés ainsi qu'il suit :

(en millions d'euros)

	Ressources	Dépenses ordinaires civiles	Dépenses civiles en capital	Dépenses militaires	Dépenses totales ou plafonds des charges	Soldes
A. Opérations à caractère définitif						
Budget général						
Montants bruts	-11.447	1.640				
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>						
	-2.149	-2.149				
Montants nets du budget général	-9.298	3.789	251	908	4.948	
Comptes d'affectation spéciale						
Totaux pour le budget général et les comptes d'affectation spéciale	-9.298	3.789	251	908	4.948	
Budgets annexes						
Aviation civile						
Journaux officiels						
Légion d'honneur						
Ordre de la Libération						
Monnaies et médailles						
Prestations sociales agricoles	490	490			490	
Totaux des budgets annexes	490	490			490	
Solde des opérations définitives (A)						-14.246
B. Opérations à caractère temporaire						
Comptes spéciaux du Trésor						
Comptes d'affectation spéciale						
Comptes de prêts					14	
Comptes d'avances						
Comptes de commerce (solde)						
Comptes d'opérations monétaires (solde)					1.300	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)						
Solde des opérations temporaires (B)						-1.314
Solde général (A+B)						-15.560

Exposé des motifs :

Le présent article traduit l'incidence sur l'équilibre prévisionnel du budget de 2002 des dispositions proposées par le présent projet de loi et du décret d'annulation du 10 juillet 2002.

Le tableau ci-après présente la situation du budget de 2002 après intervention de ces textes :

(en millions d'euros)							
	Loi de finances initiale	Annulations et décret d'avance	Modifications proposées dans le présent projet			Total des mouvements	Situation nouvelle
	(1)	(2)	Ouvertures	Annulations	Net (3)	4=(2)+(3)	=(1)+(4)
Charges :							
Dépenses ordinaires civiles du budget général (nettes de remboursements et dégrèvements)	219.247		3.845	56	3.789	3.789	223.036
Dépenses civiles en capital du budget général	12.154	-14	265		265	251	12.405
Dépenses militaires du budget général	37.665		908		908	908	38.573
Dépenses des budgets annexes	17.179		490		490	490	17.669
Solde des comptes d'affectation spéciale	-4						-4
Total des charges	286.241	-14	5.508	56	5.452	5.438	291.679
Ressources :							
Ressources du budget général (nettes de remboursements et dégrèvements)	236.632				-9.298	-9.298	227.334
Ressources des budgets annexes	17.179				490	490	17.669
Total des ressources	253.811				-8.808	-8.808	245.003
Solde des opérations définitives	-32.430	+14			-14.260	-14.246	-46.676
Charges :							
Comptes d'affectation spéciale	4						4
Comptes de prêts	843	14				14	857
Comptes d'avance	54.645						54.645
Comptes de commerce (solde)	-186						-186
Comptes d'opérations monétaires (solde)	-533				1.300	1.300	767
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)	»						
Total des charges	54.773	14			1.300	1.314	56.087
Ressources :							
Comptes d'affectation spéciale	»						
Comptes de prêts	1.217						1.217
Comptes d'avance	55.541						55.541
Total des ressources	56.758						56.758
Solde des opérations temporaires	1.985	-14			-1.300	-1.314	671
Solde général	-30.445				-15.560	-15.560	-46.005

DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ANNÉE 2002

OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF

Budget général

Article 4 : Dépenses ordinaires des services civils. Ouvertures

Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour 2002, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme totale de 3.844.604.696 €, conformément à la répartition par titre et par ministère qui est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Exposé des motifs :

Les ajustements proposés au titre des dépenses ordinaires des services civils sont justifiés dans l'exposé général des motifs et détaillés, par ministère et par chapitre, dans la partie « Analyse par ministère des modifications de crédits proposées ».

Article 5 : Dépenses en capital des services civils. Ouvertures

Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils pour 2002, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux sommes de 124.565.239 € et de 265.415.015 €, conformément à la répartition par titre et par ministère qui est donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Exposé des motifs :

Les ajustements proposés au titre des dépenses en capital des services civils sont justifiés dans l'exposé général des motifs et détaillés, par ministère et par chapitre, dans la partie « Analyse par ministère des modifications de crédits proposées ».

Article 6 : Dépenses ordinaires des services militaires. Ouvertures

Il est ouvert à la ministre de la défense, au titre des dépenses ordinaires des services militaires pour 2002, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 808.000.000 €.

Exposé des motifs :

Cette ouverture de crédits correspond à divers ajustements aux besoins de dépenses de personnel et de fonctionnement des armées et de la gendarmerie :

- opérations extérieures (OPEX) : +380 millions € ;
- revalorisation de la condition militaire : +189 millions € ;
- rémunérations des personnels civils et militaires, hors OPEX : +105 millions € ;
- loyers de la gendarmerie : +68 millions € ;
- apurement de dettes envers la SNCF : +66 millions €.

Article 7 : Dépenses en capital des services militaires. Ouvertures

Il est ouvert à la ministre de la défense, au titre des dépenses en capital des services militaires pour 2002, un crédit de paiement supplémentaire s'élevant à la somme de 100.000.000 €.

Exposé des motifs :

Cette ouverture correspond à un ajustement aux besoins des crédits d'entretien des matériels de l'armée de l'air.

Budgets annexes

Article 8 : Dépenses des budgets annexes

Il est ouvert au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, au titre des dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles pour 2002, un crédit supplémentaire s'élevant à la somme de 490.900.000 €.

Exposé des motifs :

L'ouverture de crédit proposée correspond à l'ajustement aux besoins des dotations du budget annexe des prestations sociales agricoles.

AUTRES DISPOSITIONS

Article 9 : Ratification de décret d'avance

Sont ratifiés les crédits ouverts par le décret n° 2002-143 du 7 février 2002 portant ouverture de crédits à titre d'avance.

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions du 2° de l'article 11 de l'ordonnance organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances, il est demandé au Parlement de ratifier le décret d'avance du 7 février 2002.

TITRE II : DISPOSITIONS PERMANENTES

Article 10 : Transfert par l'État du réseau de transport du gaz et exonération des droits de mutation dus à raison de ces opérations

I.- L'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2001 (n° 2001-1276 du 28 décembre 2001) est complété par un VI ainsi rédigé :

« VI.- A compter du 30 septembre 2002, tout ouvrage de transport appartenant à l'État destiné à être reclassé pour relever ensuite du régime de la distribution publique de gaz sera remis en pleine propriété à titre gratuit à l'autorité concédante concernée, sur demande de cette dernière. »

II.- Les transferts de biens effectués en application des II, III et VI de l'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2001 (n° 2001-1276 du 28 décembre 2001) sont exonérés des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et des salaires des conservateurs des hypothèques prévus à l'article 879 du code général des impôts.

Exposé des motifs :

Les II et III de l'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2001 organisent le transfert à titre onéreux des biens appartenant à l'État formant le réseau français de transport du gaz au profit soit de leur ancien concessionnaire, soit d'un nouvel exploitant.

Il est proposé de compléter ces dispositions pour les cas où les canalisations sont confiées aux collectivités locales qui assurent la distribution publique de gaz. Ces canalisations seraient transférées à titre gratuit aux collectivités concernées.

En outre, il est proposé d'exonérer des droits de mutation et du salaire du conservateur l'ensemble des transferts du réseau de transport de gaz.

Fait à Paris, le 10 juillet 2002

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie, des finances
et de l'industrie*

Francis MER

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire*

Alain LAMBERT

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A (ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI)
TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE 2002

I. BUDGET GENERAL

Numéro de la ligne	Désignation des recettes	Révision des évaluations pour 2002 (milliers d'euros)
A. - RECETTES FISCALES		
<i>1. Impôt sur le revenu</i>		
0001	Impôt sur le revenu	- 2.550.000
<i>3. Impôt sur les sociétés</i>		
0003	Impôt sur les sociétés	- 3.238.000
<i>4. Autres impôts directs et taxes assimilées</i>		
0005	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+ 118.000
0007	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n°65-566 du 12 juillet 1965 art 3)	+ 84.000
0008	Impôt de solidarité sur la fortune	- 180.000
0018	Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière	+ 2.000
Totaux pour le 4		+ 24.000
<i>6. Taxe sur la valeur ajoutée</i>		
0022	Taxe sur la valeur ajoutée	- 3.764.000
<i>7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</i>		
0027	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	- 110.000
0041	Timbre unique	- 36.000
0051	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs	- 70.000
0061	Droits d'importation	- 135.000
0064	Autres taxes intérieures	- 15.000
0089	Taxe sur les installations nucléaires de base	- 20.000
0096	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	- 15.000
0097	Cotisation à la production sur les sucres	- 132.000
0099	Autres taxes	- 8.000
Totaux pour le 7		- 541.000
B. - RECETTES NON FISCALES		
<i>1. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier</i>		
0110	Produits des participations de l'Etat dans des entreprises financières	+ 7.300
0111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+ 114.000
0116	Produits des participations de l'Etat dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	- 1.661.500
Totaux pour le 1		- 1.540.200
<i>3. Taxes, redevances et recettes assimilées</i>		
0312	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	- 65.000
0313	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	- 205.000
0315	Prélèvements sur le pari mutuel	- 36.000
Totaux pour le 3		- 306.000

Numéro de la ligne	Désignation des recettes	Révision des évaluations pour 2002	
		(milliers d'euros)	

4. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital

0407	Intérêts des dotations en capital et des avances d'actionnaire accordées par l'Etat	-	12.700
0409	Intérêts des prêts du Trésor	-	80.000
0411	Intérêts versés par divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics au titre des avances	+	25.000
Totaux pour le 4		-	67.700

6. Recettes provenant de l'extérieur

0604	Remboursement par les Communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	-	75.000
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--------

8. Divers

0806	Recettes en atténuation des charges de la dette et des frais de trésorerie	-	39.000
0813	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne	-	132.000
0814	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations	+	307.000
0815	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat à la Caisse nationale d'épargne	-	175.000
0899	Recettes diverses	-	1.250.000
Totaux pour le 8		-	1.289.000

C. - PRELEVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ETAT

2. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des communautés européennes

0001	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du budget des Communautés européennes	-	1.900.000
------	----------------------------------------------------------------------------------------	---	-----------

Numéro de la ligne	Désignation des recettes	Révision des évaluations pour 2002
		(milliers d'euros)

RECAPITULATION GENERALE

A. Recettes fiscales

1	Impôt sur le revenu	-	2.550.000
3	Impôt sur les sociétés	-	3.238.000
4	Autres impôts directs et taxes assimilées	+	24.000
6	Taxe sur la valeur ajoutée	-	3.764.000
7	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-	541.000

Totaux pour la partie A - **10.069.000**

B. Recettes non fiscales

1	Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier	-	1.540.200
3	Taxes, redevances et recettes assimilées	-	306.000
4	Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital	-	67.700
6	Recettes provenant de l'extérieur	-	75.000
8	Divers	-	1.289.000

Totaux pour la partie B - **3.277.900**

C. Prélèvements sur les recettes de l'Etat

2	Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des communautés européennes	+	1.900.000
---	-------------------------------------------------------------------------------	---	-----------

Total général - **11.446.900**

II. BUDGETS ANNEXES

Numéro de la ligne	Désignation des recettes	Révision des évaluations pour 2002
		(en euros)
PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES		
<i>Première section. Exploitation</i>		
7031	Cotisations prestations familiales (art. L. 731-25 à 29 du code rural)	-7.750.000
7032	Cotisations AVA (art. L. 731-42, 1° du code rural)	-7.240.000
7033	Cotisations AVA (art. L. 731-42, 2° et 3° du code rural)	-15.590.000
7034	Cotisations AMEXA (art. L. 731-30 à 41 du code rural)	-14.420.000
7049	Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée	-183.000.000
7053	Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles	-28.000.000
7055	Subvention du budget général : solde	290.000.000
7061	Recettes diverses	456.000.000
Total recettes nettes		490.000.000

**ÉTAT B (ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)
REPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE,
DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DES
DEPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS**

État B (article 4 du projet de loi)

Répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services civils

Ministères ou services	(en euros)				
	Titre I	Titre II	Titre III	Titre IV	Totaux
Affaires étrangères			27.702.799	110.000.000	137.702.799
Agriculture et pêche			5.570.000	244.000.000	249.570.000
<i>Aménagement du territoire et environnement :</i>					
I. Aménagement du territoire			"	"	"
II. Environnement			"	"	"
Anciens combattants			"	"	"
Charges communes	699.000.000	"	48.200.000	388.010.000	1.135.210.000
Culture et communication			7.688.421	"	7.688.421
Economie, finances et industrie			23.449.894	16.895.000	40.344.894
<i>Éducation nationale :</i>					
I. Enseignement scolaire			20.000.000	"	20.000.000
II. Enseignement supérieur			"	"	"
<i>Emploi et solidarité :</i>					
I. Emploi			"	495.000.000	495.000.000
II. Santé et solidarité			8.000.000	1.620.000.000	1.628.000.000
III. Ville			"	"	"
<i>Équipement, transports et logement :</i>					
I. Services communs			8.878.368	"	8.878.368
II. Urbanisme et logement			"	"	"
III. Transports et sécurité routière			"	11.032.000	11.032.000
IV. Mer			"	2.273.562	2.273.562
V. Tourisme			"	"	"
Total			8.878.368	13.305.562	22.183.930
Intérieur et décentralisation			100.750.000	"	100.750.000
Jeunesse et sports			"	"	"
Justice			"	"	"
Outre-mer			500.000	288.774	788.774
Recherche			"	7.000.000	7.000.000
<i>Services du Premier ministre :</i>					
I. Services généraux			365.878	"	365.878
II. Secrétariat général de la défense nationale			"	"	"
III. Conseil économique et social			"	"	"
IV. Plan			"	"	"
Total général	699.000.000	"	251.105.360	2.894.499.336	3.844.604.696

**ÉTAT C (ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)
REPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE,
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET DES CREDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DES
DEPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS**

État C (article 5)

Répartition, par titre et par ministère, des autorisations de programme et des crédits

Ministères ou services	Titre V	
	AP	CP
Affaires étrangères	"	"
Agriculture et pêche	"	"
<i>Aménagement du territoire et environnement :</i>		
I. Aménagement du territoire	"	"
II. Environnement	"	"
Anciens combattants	"	"
Charges communes	"	"
Culture et communication	"	"
Economie, finances et industrie	"	"
<i>Éducation nationale :</i>		
I. Enseignement scolaire	"	"
II. Enseignement supérieur	"	"
<i>Emploi et solidarité :</i>		
I. Emploi	"	"
II. Santé et solidarité	"	"
III. Ville	"	"
Équipement, transports et logement :		
I. Services communs	"	"
II. Urbanisme et logement	"	"
III. Transports et sécurité routière	"	66.600.000
IV. Mer	"	"
V. Tourisme	"	"
Total	"	66.600.000
Intérieur et décentralisation	"	9.300.000
Jeunesse et sports	"	"
Justice	"	"
Outre-mer	"	"
Recherche	"	"
<i>Services du Premier ministre :</i>		
I. Services généraux	"	"
II. Secrétariat général de la défense nationale	"	"
III. Conseil économique et social	"	"
IV. Plan	"	"
Total général	"	75.900.000

du projet de loi)
de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils

				(en euros)	
Titre VI		Titre VII		Totaux	
AP	CP	AP	CP	AP	CP
"	137.000.000			"	137.000.000
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
3.495.716	3.875.716			3.495.716	3.875.716
109.940.000	43.160.000			109.940.000	43.160.000
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	66.600.000
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	66.600.000
15.250	15.250			15.250	9.315.250
"	"			"	"
"	"			"	"
11.114.273	5.464.049			11.114.273	5.464.049
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
"	"			"	"
124.565.239	189.515.015	"	"	124.565.239	265.415.015

**ANALYSE PAR MINISTÈRE
DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS PROPOSÉES**

I. Dépenses des services civils

Articles 4 et 5 — Ouvertures

Affaires étrangères

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-90 Rémunérations des personnels	"	27.600.000
Crédits ouverts primitivement	582.778.181	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	582.778.181	
Motif :		
Ajustement pour prise en compte de la situation réelle des personnels		
7^e partie. - Dépenses diverses		
37-93 Indemnités des représentants français au Parlement européen	"	102.799
Crédits ouverts primitivement	8.491.105	
Modifications en cours de gestion	1.814	
Total ou net	8.492.919	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
TITRE IV. - Interventions publiques		
2^e partie. - Action internationale		
42-31 Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	"	110.000.000
Crédits ouverts primitivement	613.339.253	
Modifications en cours de gestion	2.458.231	
Total ou net	615.797.484	
Motif :		
Opérations de maintien de la paix de l'ONU : ajustement aux besoins		
Total pour les dépenses ordinaires	"	137.702.799

Affaires étrangères

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES EN CAPITAL

TITRE VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

8^e partie. - Investissements hors de la métropole

68-02 Participation de la France au Fonds européen de développement	"	137.000.000
Autorisations de programme déjà accordées.....	3.353.400.000	
Crédits ouverts primitivement	218.460.000	
Modifications en cours de gestion	285.762.519	
Total ou net	504.222.519	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
Total pour les Affaires étrangères	"	274.702.799

Agriculture et pêche

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-96 Autres rémunérations principales et vacances	"	5.570.000
Crédits ouverts primitivement	75.617.565	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	75.617.565	
Motif :		
Vacations : ajustement aux besoins		
TITRE IV. - Interventions publiques		
4^e partie. - Action économique. Encouragements et interventions		
44-41 Amélioration des structures agricoles	"	75.000.000
Crédits ouverts primitivement	284.914.125	
Modifications en cours de gestion	585.425	
Total ou net	285.499.550	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
44-53 Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole	"	50.000.000
Crédits ouverts primitivement	568.217.078	
Modifications en cours de gestion	463.023.582	
Total ou net	1.031.240.660	
Motif :		
Mesures conjoncturelles pour les filières bovine et viticole, frais financiers pour le paiement des aides aux surfaces et incidence financière du refus d'apurement du FEOGA-G		
44-70 Promotion et contrôle de la qualité	"	45.000.000
Crédits ouverts primitivement	146.202.549	
Modifications en cours de gestion	26.077.466	
Total ou net	172.280.015	
Motif :		
Encéphalopathie spongiforme bovine et tremblante du mouton : ajustement aux besoins		
44-80 Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural	"	5.000.000
Crédits ouverts primitivement	216.969.368	
Modifications en cours de gestion	19.856.252	
Total ou net	236.825.620	
Motif :		
Indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) : ajustement aux besoins		
44-84 Contrats territoriaux d'exploitation agricoles	"	24.000.000
Crédits ouverts primitivement	76.224.509	

Agriculture et pêche

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
Modifications en cours de gestion	87.751.996	
Total ou net	163.976.505	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
44-92 Fonds forestier national et Office national des forêts		" 45.000.000
Crédits ouverts primitivement	197.481.104	
Modifications en cours de gestion	60.512.491	
Total ou net	257.993.595	
Motif :		
Subvention exceptionnelle à l'Office national des forêts, au titre de la compensation de la perte de recettes subie à la suite des tempêtes de décembre 1999		
Total pour l'Agriculture et pêche		" 249.570.000

Charges communes

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE I. - Dette publique et dépenses en atténuation de recettes

1^{re} partie. - Dette négociable à long, moyen ou court terme

11-05 Service des rentes amortissables, des emprunts d'Etat et des obligations du Trésor à moyen et long terme	"	227.000.000
Crédits ouverts primitivement		28.857.135.001
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net		28.857.135.001

Motif :

Ajustement aux besoins

2^e partie. - Dette non négociable. Dette à vue

12-01 Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	"	305.000.000
Crédits ouverts primitivement		330.000.000
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net		330.000.000

Motif :

Ajustement en raison de la progression des dépôts au Trésor

12-02 Bons du Trésor non négociables	"	97.000.000
Crédits ouverts primitivement		134.000.000
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net		134.000.000

Motif :

Ajustement en raison de l'accélération du rythme de remboursement des bons du Trésor sur formules

12-03 Rémunération des dépôts de divers instituts d'émission et banques centrales	"	69.000.000
Crédits ouverts primitivement		202.587.764
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net		202.587.764

Motif :

Ajustement en raison de la progression des dépôts des banques centrales africaines de la zone franc

12-05 Service de la dette de divers organismes, d'emprunts, d'annuités et d'intérêts divers	"	1.000.000
Crédits ouverts primitivement		4.761.000
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net		4.761.000

Motif :

Ajustement aux besoins

Charges communes

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

TITRE III. - Moyens des services

3^e partie. - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales

33-91 Personnel en activité. Prestations et versements obligatoires	"	33.000.000
Crédits ouverts primitivement		4.304.000.000
Modifications en cours de gestion		"
Total ou net		4.304.000.000

Motif :

Régularisation de l'apurement CNAF pour 2001

7^e partie. - Dépenses diverses

37-07 Remboursement au titre de services rendus à diverses administrations	"	15.200.000
Crédits ouverts primitivement		10.000
Modifications en cours de gestion		15.244.900
Total ou net		15.254.900

Motif :

Apurement de la dette de l'État vis-à-vis de France Télécom, au titre du réseau Rimbaud

TITRE IV. - Interventions publiques

4^e partie. - Action économique. Encouragements et interventions

44-91 Encouragements à la construction immobilière. Primes à la construction	"	60.000.000
Crédits ouverts primitivement		1.510.800.000
Modifications en cours de gestion		"
Total ou net		1.510.800.000

Motif :

Couverture du besoin de financement de la PAH

6^e partie. - Action sociale. Assistance et solidarité

46-90 Versements à divers régimes obligatoires de sécurité sociale	"	290.000.000
Crédits ouverts primitivement		880.200.000
Modifications en cours de gestion		"
Total ou net		880.200.000

Motif :

Ajustement de la subvention au BAPSA

Charges communes

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
46-98 Réparation de préjudices dans le domaine de la santé	"	38.010.000
Crédits ouverts primitivement	3.100.000	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	3.100.000	
Motif :		
Contribution au budget du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)		
Total pour les Charges communes	"	1.135.210.000

Culture et communication

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-03 Indemnités et allocations diverses	"	2.168.076
Crédits ouverts primitivement	54.372.003	
Modifications en cours de gestion	-364.780	
Total ou net	54.007.223	
Motif :		
Revalorisation de la prime dominicale		
31-90 Autres rémunérations principales	"	1.982.677
Crédits ouverts primitivement	11.644.374	
Modifications en cours de gestion	1.173.437	
Total ou net	12.817.811	
Motif :		
Revalorisation des taux horaires de vacation et retard dans la titularisation de vacataires		
6^e partie. - Subventions de fonctionnement		
36-60 Subventions aux établissements publics	"	3.537.668
Crédits ouverts primitivement	583.278.627	
Modifications en cours de gestion	4.106.644	
Total ou net	587.385.271	
Motif :		
Revalorisation des taux horaires de vacations et de la prime dominicale		
Total pour les dépenses ordinaires	"	7.688.421
DÉPENSES EN CAPITAL		
TITRE VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat		
6^e partie. - Equipement culturel et social		
66-91 Autres équipements	3.495.716	3.875.716
Autorisations de programme déjà accordées.....	156.098.000	
Crédits ouverts primitivement	153.498.000	
Modifications en cours de gestion	77.255.832	
Total ou net	230.753.832	
Motif :		
Travaux d'aménagement à la Cité de la musique et au Centre de musique baroque de Versailles		
Totaux pour la Culture et communication	3.495.716	11.564.137

Economie, finances et industrie

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
6^e partie. - Subventions de fonctionnement		
36-10 Subventions de fonctionnement		" 119.894
Crédits ouverts primitivement	171.547.174	
Modifications en cours de gestion	345	
Total ou net	171.547.519	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
7^e partie. - Dépenses diverses		
37-01 Rémunérations pour services rendus		" 21.970.000
Crédits ouverts primitivement	182.000.000	
Modifications en cours de gestion	27.742.988	
Total ou net	209.742.988	
Motif :		
Surcoût 2001 relatif à la mise en place de l'euro		
37-61 Dépenses et remboursements supportés par la France au titre de l'infrastructure pétrolière		" 1.360.000
Crédits ouverts primitivement	8.842.043	
Modifications en cours de gestion	67.014	
Total ou net	8.909.057	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
TITRE IV. - Interventions publiques		
2^e partie. - Action internationale		
42-07 Application de conventions fiscales passées entre la France et des Etats étrangers		" 16.895.000
Crédits ouverts primitivement	89.100.000	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	89.100.000	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
Total pour les dépenses ordinaires		" 40.344.894

Economie, finances et industrie

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES EN CAPITAL		
TITRE VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat		
4^e partie. - Entreprises industrielles et commerciales		
64-93 Equipement naval. Interventions	"	7.000.000
Crédits ouverts primitivement	103.665.000	
Modifications en cours de gestion	35.287.257	
Total ou net	138.952.257	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
8^e partie. - Investissements hors de la métropole		
68-04 Participation de la France à divers fonds	109.940.000	36.160.000
Autorisations de programme déjà accordées.....	360.690.000	
Crédits ouverts primitivement	435.080.000	
Modifications en cours de gestion	116.212.278	
Total ou net	551.292.278	
Motif :		
Contribution au Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme		
Total pour les dépenses en capital	109.940.000	43.160.000
Totaux pour l'Economie, finances et industrie	109.940.000	83.504.894

**Éducation nationale :
I. Enseignement scolaire**

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
4^e partie. - Matériel et fonctionnement des services		
34-98 Moyens de fonctionnement des services	"	12.500.000
Crédits ouverts primitivement	299.342.188	
Modifications en cours de gestion	51.664.345	
Total ou net	351.006.533	
Motif :		
Frais de changement de résidence : règlement des dettes		
7^e partie. - Dépenses diverses		
37-82 Examens et concours	"	7.500.000
Crédits ouverts primitivement	120.620.953	
Modifications en cours de gestion	5.547.384	
Total ou net	126.168.337	
Motif :		
Indemnités de jury et d'examen : règlement des dettes		
Total pour l'Enseignement scolaire	"	20.000.000

Emploi et solidarité :

I. Emploi

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE IV. - Interventions publiques		
4^e partie. - Action économique. Encouragements et interventions		
44-77 Compensation de l'exonération des cotisations sociales	"	475.000.000
Crédits ouverts primitivement	731.850.000	
Modifications en cours de gestion	10.736.826	
Total ou net	742.586.826	
Motif : Règlement des dettes 2001 (305 M€) et ajustement aux besoins au titre de 2002 (170 M€)		
44-79 Promotion de l'emploi et adaptations économiques	"	20.000.000
Crédits ouverts primitivement	637.769.000	
Modifications en cours de gestion	137.983.972	
Total ou net	775.752.972	
Motif : Accompagnement des restructurations : ajustement aux besoins		
Total pour l'Emploi	"	495.000.000

Emploi et solidarité :

II. Santé et solidarité

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
7^e partie. - Dépenses diverses		
37-91 Frais de justice et réparations civiles	"	8.000.000
Crédits ouverts primitivement	1.674.236	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	1.674.236	
Motif : Ajustement aux besoins		
TITRE IV. - Interventions publiques		
6^e partie. - Action sociale. Assistance et solidarité		
46-33 Prestations obligatoires en faveur du développement social	"	150.000.000
Crédits ouverts primitivement	4.721.303.121	
Modifications en cours de gestion	17.482.949	
Total ou net	4.738.786.070	
Motif : Règlement des dettes des années antérieures et ajustement aux besoins au titre de 2002		
46-81 Action sociale de lutte contre l'exclusion et d'intégration	"	40.000.000
Crédits ouverts primitivement	949.805.078	
Modifications en cours de gestion	11.576.620	
Total ou net	961.381.698	
Motif : Accueil des demandeurs d'asile : ajustement aux besoins		
46-82 Couverture maladie universelle et aide médicale	"	665.000.000
Crédits ouverts primitivement	990.920.000	
Modifications en cours de gestion	7.622.583	
Total ou net	998.542.583	
Motif : Règlement des dettes des années antérieures et ajustement aux besoins au titre de 2002		
46-83 Prestations de solidarité	"	765.000.000
Crédits ouverts primitivement	5.200.575.000	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	5.200.575.000	
Motif : Règlement des dettes des années antérieures et ajustement aux besoins au titre de 2002		
Total pour la Santé et solidarité	"	1.628.000.000

Équipement, transports et logement :

I. Services communs

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-93 Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique	"	990.000
Crédits ouverts primitivement	84.310.335	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	84.310.335	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
31-94 Indemnités et allocations diverses	"	7.888.368
Crédits ouverts primitivement	343.374.886	
Modifications en cours de gestion	12.281.484	
Total ou net	355.656.370	
Motif :		
Mesures indemnitaires : ajustement aux besoins		
Total pour les Services communs	"	8.878.368

Équipement, transports et logement :

III. Transports et sécurité routière

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE IV. - Interventions publiques

5^e partie. - Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national

45-42 Subventions aux transports de voyageurs à courte distance	"	11.032.000
Crédits ouverts primitivement		1.506.070.000
Modifications en cours de gestion		-1.500.663.000
Total ou net		5.407.000

Motif :

Ajustement de la dotation globale de décentralisation versée au titre des services de transport express régional (TER)

DÉPENSES EN CAPITAL

TITRE V. - Investissements exécutés par l'Etat

3^e partie. - Transports, communications et télécommunications

53-22 Programmes aéronautiques civils. Etudes, essais et développement	"	66.600.000
Autorisations de programme déjà accordées		326.393.000
Crédits ouverts primitivement		263.737.000
Modifications en cours de gestion		200.632.034
Total ou net		464.369.034

Motif :

Ajustement aux besoins

Total pour les Transports et sécurité routière	"	77.632.000
-------------------------------------------------------	----------	-------------------

Équipement, transports et logement :

IV. Mer

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE IV. - Interventions publiques

3^e partie. - Action éducative et culturelle

43-37 Gens de mer. Formation professionnelle maritime		2.273.562
Crédits ouverts primitivement	5.842.000	
Modifications en cours de gestion	454.563	
Total ou net	6.296.563	

Motif :

Ajustement aux besoins de la subvention à l' AGEMA

Intérieur et décentralisation

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-41 Police nationale. Rémunérations principales	"	10.100.000
Crédits ouverts primitivement	2.793.404.252	
Modifications en cours de gestion	-426.137	
Total ou net	2.792.978.115	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
31-42 Police nationale. Indemnités et allocations diverses	"	30.000.000
Crédits ouverts primitivement	1.066.849.171	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	1.066.849.171	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
31-98 Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacations	"	650.000
Crédits ouverts primitivement	10.564.942	
Modifications en cours de gestion	765.222	
Total ou net	11.330.164	
Motif :		
Crédits de vacations : ajustement aux besoins		
7^e partie. - Dépenses diverses		
37-61 Dépenses relatives aux élections	"	60.000.000
Crédits ouverts primitivement	261.663.829	
Modifications en cours de gestion	26.727.647	
Total ou net	288.391.476	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
Total pour les dépenses ordinaires	"	100.750.000

DÉPENSES EN CAPITAL

TITRE V. - Investissements exécutés par l'Etat

7^e partie. - Equipements administratif et divers

57-50 Equipement matériel du ministère de l'intérieur	"	9.300.000
Autorisations de programme déjà accordées.....	48.021.000	
Crédits ouverts primitivement	64.029.000	
Modifications en cours de gestion	13.661.768	
Total ou net	77.690.768	
Motif :		
Maintenance des avions de la sécurité civile : ajustement aux		

Intérieur et décentralisation

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
besoins		
TITRE VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat		
7^e partie. - Equipements administratif et divers		
67-50 Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours	15.250	15.250
Autorisations de programme déjà accordées.....	76.000	
Crédits ouverts primitivement	76.000	
Modifications en cours de gestion	79.974.781	
Total ou net	80.050.781	
Motif : Correction de l'imputation de crédits de réserve parlementaire		
Total pour les dépenses en capital	15.250	9.315.250
Totaux pour l'Intérieur et décentralisation	15.250	110.065.250

Outre-mer

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE III. - Moyens des services

7^e partie. - Dépenses diverses

37-91 Frais de justice. Réparations civiles		"	500.000
Crédits ouverts primitivement	468.462		
Modifications en cours de gestion	"		
Total ou net	468.462		

Motif :

Ajustement aux besoins

TITRE IV. - Interventions publiques

1^{re} partie. - Interventions politiques et administratives

41-51 Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer		"	288.774
Crédits ouverts primitivement	3.811.225		
Modifications en cours de gestion	120.282		
Total ou net	3.931.507		

Motif :

Ajustement de la dotation au montant des compensations réelles à verser aux collectivités locales

Total pour les dépenses ordinaires		"	788.774
------------------------------------	--	---	---------

DÉPENSES EN CAPITAL

TITRE VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

5^e partie. - Logement et urbanisme

65-01 Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte		994.273	"
Autorisations de programme déjà accordées.....	287.519.000		
Crédits ouverts primitivement	161.039.000		
Modifications en cours de gestion	76.163.108		
Total ou net	237.202.108		

Motif :

Ajustement des autorisations de programme, pour couverture des crédits de paiement reportés à partir de l'ancien compte spécial du Trésor n° 902-23

7^e partie. - Equipements administratif et divers

67-54 Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques		10.120.000	"
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------	---

Outre-mer

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
Crédits ouverts primitivement	"	
Modifications en cours de gestion	27.160.802	
Total ou net	27.160.802	
Motif :		
Subventions aux communes de la Réunion, suite au passage du cyclone Dina : ajustement des autorisations de programme		
 8^e partie. - Investissements hors de la métropole		
68-03 Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale)	"	5.464.049
Crédits ouverts primitivement	"	
Modifications en cours de gestion	10.116.516	
Total ou net	10.116.516	
Motif :		
Apurement de la dette du FIDOM décentralisé		
Total pour les dépenses en capital	11.114.273	5.464.049
Totaux pour l'Outre-mer	11.114.273	6.252.823

Recherche

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE IV. - Interventions publiques

3^e partie. - Action éducative et culturelle

43-80 Formation à et par la recherche	"	7.000.000
Crédits ouverts primitivement		253.925.592
Modifications en cours de gestion		7.365.578
Total ou net		261.291.170

Motif :

Allocations de recherche : ajustement aux besoins

Services du Premier ministre :

I. Services généraux

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés

DÉPENSES ORDINAIRES

TITRE III. - Moyens des services

6^e partie. - Subventions de fonctionnement

36-10 Subventions de fonctionnement aux établissements publics et budget annexe	"	365.878
Crédits ouverts primitivement	59.868.642	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	59.868.642	

Motif :

Dotation des IRA : ajustement aux besoins

II. Dépenses des services militaires

Articles 6 et 7 — Ouvertures

Défense

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
DÉPENSES ORDINAIRES		
TITRE III. - Moyens des armes et services		
1^{re} partie. - Personnel. Rémunérations d'activité		
31-11 Personnels civils non ouvriers. Rémunérations principales	"	20.000.000
Crédits ouverts primitivement	981.156.809	
Modifications en cours de gestion	-85.538	
Total ou net	981.071.271	
Motif : Ajustement aux besoins		
31-22 Personnels militaires. Services communs et autres services. Indemnités et allocations diverses	"	4.000.000
Crédits ouverts primitivement	105.663.074	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	105.663.074	
Motif : Financement des mesures de revalorisation de la condition militaire		
31-31 Personnels militaires des armées et de la gendarmerie. Rémunérations principales	"	450.000.000
Crédits ouverts primitivement	6.508.742.128	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	6.508.742.128	
Motif : Financement des OPEX (380 M€) et couverture des insuffisances en gestion (70 M€)		
31-32 Personnels militaires des armées et de la gendarmerie. Indemnités et allocations diverses	"	185.000.000
Crédits ouverts primitivement	2.551.504.393	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	2.551.504.393	
Motif : Financement des mesures de revalorisation de la condition militaire		
31-51 Personnels ouvriers de la défense. Salaires et accessoires de salaires	"	10.000.000
Crédits ouverts primitivement	1.044.216.799	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	1.044.216.799	
Motif : Ajustement aux besoins		
31-62 Volontaires. Indemnités et allocations diverses	"	5.000.000
Crédits ouverts primitivement	61.339.315	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	61.339.315	
Motif :		

Défense

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
Ajustement aux besoins		
 4^e partie. - Matériel et fonctionnement des armes et services		
34-06 Gendarmerie. Fonctionnement	"	68.000.000
Crédits ouverts primitivement	578.285.602	
Modifications en cours de gestion	78.404.293	
Total ou net	656.689.895	
Motif :		
Apurement des dettes de loyers de la gendarmerie		
 7^e partie. - Dépenses diverses		
37-94 Versement à la société nationale des chemins de fer français de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés	"	66.000.000
Crédits ouverts primitivement	150.611.397	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	150.611.397	
Motif :		
Apurement des dettes envers la SNCF		
Total pour les dépenses ordinaires	"	808.000.000
DÉPENSES EN CAPITAL		
 TITRE V. - Equipement		
 5^e partie. - Soutien des forces et entretien des matériels		
55-21 Entretien programmé des matériels	"	100.000.000
Autorisations de programme déjà accordées.....	2.023.320.000	
Crédits ouverts primitivement	1.683.780.000	
Modifications en cours de gestion	129.666.400	
Total ou net	1.813.446.400	
Motif :		
Entretien des matériels de l'armée de l'air : ajustement aux besoins		
Total pour la Défense	"	908.000.000

III. Dépenses des budgets annexes

Article 8 — Ouvertures

Prestations sociales agricoles

Intitulés	Modifications proposées	
	Autorisations de programme demandées	Crédits de paiement demandés
1^{re} SECTION - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
11-91 Intérêts dus	"	22.000.000
Crédits ouverts primitivement	45.734.705	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	45.734.705	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
46-01 Prestations maladie, maternité, soins aux invalides versées aux exploitants agricoles et aux membres non salariés de leur famille	"	372.000.000
Crédits ouverts primitivement	5.463.108.692	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	5.463.108.692	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
46-02 Prestations invalidité versées aux exploitants agricoles et aux membres non salariés de leur famille	"	5.000.000
Crédits ouverts primitivement	64.776.138	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	64.776.138	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
46-96 Prestations vieillesse versées aux non salariés du régime agricole	"	67.900.000
Crédits ouverts primitivement	7.945.032.982	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	7.945.032.982	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
46-97 Contribution aux assurances sociales des étudiants et au régime d'assurance obligatoire des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (art L. 381-8 et L. 722-4 du code de la sécurité sociale)	"	24.000.000
Crédits ouverts primitivement	114.336.763	
Modifications en cours de gestion	"	
Total ou net	114.336.763	
Motif :		
Ajustement aux besoins		
Total dépenses nettes	"	490.900.000

ANNEXES

- I. Décret d'avance n° 2002-143 du 7 février 2002 dont la ratification est demandée
et décret d'annulation du 7 février 2002**

Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

**Décret n°2002-143 du 07 février 2002
portant ouverture de crédits à titre d'avance
NOR : ECOB0210005D**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie établissant que l'équilibre financier prévu par la loi de finances ci-dessous visée n'est pas affecté,
Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 71-474 du 22 juin 1971 et par la loi organique n° 95-1292 du 16 décembre 1995 et notamment le 2° de son article 11;
Vu la loi de finances pour 2002 (n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) ;
Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. - Est ouvert à titre d'avance sur 2002 un crédit de 13.800.000 € applicable au compte spécial du Trésor et au chapitre mentionnés dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. - Les crédits ouverts à l'article 1^{er} ci-dessus seront soumis à la ratification du Parlement conformément aux dispositions de l'article 11(2°) de l'ordonnance du 2 janvier 1959 susvisée.

Art. 3. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 07 février 2002

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

La secrétaire d'Etat au budget

TABLEAU ANNEXE

COMPTE SPECIAL DU TRESOR	CHAPITRE	CREDIT ouvert (en euros)
<p style="text-align: center;">COMPTES DE PRETS</p> <p>Prêts du fonds de développement économique et social (Compte n°903.05)</p> <p>Prêts de restructuration industrielle</p>	01	13.800.000

Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

**Décret du 07 février 2002
portant annulation de crédits**

NOR : ECOB0210004D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 14 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002,

Décète :

Art. 1^{er}. - Sont annulés sur 2002 une autorisation de programme et un crédit de paiement de 13 800 000 € applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 07 février 2002

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

La secrétaire d'Etat au budget

TABLEAU ANNEXE

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme annulées (en euros)	CREDITS de paiement annulés (en euros)
I. - BUDGETS CIVILS			
ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT :			
II. URBANISME ET LOGEMENT			
TITRE VI			
Construction et amélioration de l'habitat	65-48	7 600 000	7 600 000
III. TRANSPORTS ET SECURITE ROUTIERE			
TITRE V			
Développement des infrastructures, organisation des transports, sécurité, expérimentations et études générales	53-47	4 700 000	4 700 000
V. TOURISME			
TITRE VI			
Développement territorial du tourisme	66-03	1 500 000	1 500 000
Totaux pour le tableau		13 800 000	13 800 000

TABLEAU RECAPITULATIF

SERVICES	AUTORISATIONS de programme annulées (en euros)	CREDITS de paiement annulés (en euros)
I. - BUDGETS CIVILS		
Équipement, transports et logement :		
II. Urbanisme et logement	7 600 000	7 600 000
III. Transports et sécurité routière	4 700 000	4 700 000
V. Tourisme	1 500 000	1 500 000
Totaux pour le tableau	13 800 000	13 800 000

II. Décret du 10 juillet 2002 portant annulation de crédits

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Décret du
portant annulation de crédits**

NOR :

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 14 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002,

Décète :

Art. 1^{er}. - Est annulé sur 2002 un crédit de 2.205.000.000 € applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire

TABLEAU ANNEXE

SERVICE	CHAPITRES	CREDITS annulés (en euros)
I. - BUDGETS CIVILS		
CHARGES COMMUNES		
TITRE I		
Intérêts des bons du Trésor à court ou moyen terme et valeurs assimilées	11-06	50.000.000
Frais divers de trésorerie	13-03	6.000.000
Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes	15-01	1.339.000.000
Remboursements sur produits indirects et divers	15-02	810.000.000
Total pour le tableau		2.205.000.000

TABLEAU RECAPITULATIF

SERVICE	CREDITS annulés (en euros)
I. - BUDGETS CIVILS	
Charges communes	2.205.000.000
Total pour le tableau	2.205.000.000

III. Tableaux récapitulatifs des textes réglementaires pris en vertu de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 et de la loi organique du 1er août 2001

NOTE PRÉLIMINAIRE

Aux termes de l'article 53 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, les mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours sont joints à tout projet de loi de finances rectificative.

Tel est l'objet du présent document qui récapitule les textes réglementaires publiés au *Journal officiel* entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002 en vertu des articles 7, 10, 11-1° et 14 de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959 et de l'article 14 de la loi organique du 1^{er} août 2001.

Arrêtés pris en application de l'article 7 de l'ordonnance du 2 janvier 1959

Répartitions de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10-02-2002 (05-02-2002)	Charges communes	67-05	798.071	"		
	Culture et communication	56-20			798.071	"
10-02-2002 (06-02-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	44-01	"	454.300.000		
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	36-71 43-02			"	426.100.000 28.200.000
07-03-2002 (01-03-2002)	Agriculture et pêche	61-02	10.976.000	10.976.000		
	Agriculture et pêche	34-97			"	80.926
		35-92			"	1.170.041
		44-92			"	2.448.107
		51-92			1.667.556	1.667.556
		61-45			4.084.880	4.084.880
	Intérieur et décentralisation	34-31 41-31			"	1.219.592 304.898
17-03-2002 (12-03-2002)	Charges communes	67-05	1.884.699	"		
	Équipement, transports et logement :					
	IV. Mer	53-30 53-32			35.492 1.849.207	" "
20-03-2002 (08-03-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	44-01	"	177.431.498		
	Intérieur et décentralisation	31-96			"	157.000.000
	Justice	31-96			"	20.431.498
04-04-2002 (28-03-2002)	Charges communes	67-05	1.101.927.844	"		
	Intérieur et décentralisation	67-58			1.101.676.640	"
	Outre-mer	57-91			251.204	"
17-04-2002 (09-04-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	43-72	"	33.664.949		
	Agriculture et pêche	43-23			"	601.984
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	36-80 37-84			"	2.678.162 6.165.873
	II. Enseignement supérieur	36-11			"	660.969
	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	36-61 43-71			"	10.808.650 12.124.937
	II. Santé et solidarité	43-02			"	155.537
III. Ville	46-60			"	468.837	
17-04-2002 (11-04-2002)	Outre-mer	68-93	30.693.000	16.894.500		
	Outre-mer	36-01			"	125.389
		41-91			"	3.811.339
		46-94			"	4.456.330
		57-91			228.674	228.674
		68-90			22.071.268	8.272.768
02-05-2002 (15-04-2002)	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	33-94	"	2.286.735		
	Affaires étrangères	33-92			"	24.000
	Agriculture et pêche	33-92			"	40.600
	Aménagement du territoire et environnement :					
	II. Environnement	33-92			"	4.800
	Culture et communication	33-92			"	30.800
	Economie, finances et industrie	33-92			"	394.300
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	33-92			"	339.300
	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	33-92			"	63.600
	II. Santé et solidarité	33-92			"	35.400
	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	33-92			"	202.300
	IV. Mer	33-92			"	2.500
	V. Tourisme	33-92			"	2.135
	Intérieur et décentralisation	33-92			"	252.600
	Justice	33-92			"	214.400
	Outre-mer	33-92			"	1.200
	Services du Premier ministre :					
I. Services généraux	33-92			"	26.400	
II. Secrétariat général de la défense nationale	33-92			"	100	
IV. Plan	33-92			"	3.100	
Défense	33-92			"	649.200	
02-05-2002 (18-04-2002)	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	57-07		101.226		
	Services du Premier ministre :					
I. Services généraux	57-02				"	101.226

Arrêtés pris en application de l'article 7 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Répartitions de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
04-05-2002 (30-04-2002)	Economie, finances et industrie	37-93	"	33.600.000	"	
	Economie, finances et industrie	34-98			"	33.600.000
04-05-2002 (30-04-2002)	Charges communes	67-05	5.164.210	"		
	Éducation nationale :					
	II. Enseignement supérieur	56-10			5.164.210	"
05-05-2002 (02-05-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	43-72	"	8.948.934		
	Outre-mer	46-94			"	8.948.934
05-05-2002 (02-05-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	44-01	"	80.000.000		
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	36-71			"	75.500.000
		43-02			"	4.500.000
28-06-2002 (14-06-2002)	Emploi et solidarité :					
	II. Santé et solidarité	37-01	"	410.000		
	Aménagement du territoire et environnement :					
	II. Environnement	44-10			"	64.900
	Culture et communication	31-90			"	9.000
		43-30			"	31.840
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	43-80			"	66.320
	II. Enseignement supérieur	36-11			"	76.000
	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	44-10			"	12.540
	Jeunesse et sports	43-90			"	149.400

Arrêtés pris en application de l'article 10 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Dépenses éventuelles

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
08-02-2002	Charges communes	37-94	"	152.448		
(31-01-2002)	Outre-mer	46-93			"	152.448
07-03-2002	Charges communes	37-94	"	6.500.000		
(01-03-2002)	Charges communes	46-02			"	6.500.000
14-06-2002	Charges communes	37-94	"	5.000.000		
(06-06-2002)	Charges communes	46-02			"	5.000.000

Décrets pris en application de l'article 10 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Dépenses accidentelles

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
14-03-2002 (13-03-2002)	Charges communes	37-95	"	8.000.000		
	Outre-mer	57-91 67-54			3.000.000 5.000.000	3.000.000 5.000.000

Décrets pris en application de l'article 14 de la loi organique du 1er août 2001

Annulations

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
08-02-2002 (07-02-2002)	Équipement, transports et logement :					
	II. Urbanisme et logement	65-48	7.600.000	7.600.000		
	III. Transports et sécurité routière	53-47	4.700.000	4.700.000		
	V. Tourisme	66-03	1.500.000	1.500.000		

Arrêtés pris en application de l'article 14 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Transferts de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
24-01-2002 (18-01-2002)	Équipement, transports et logement : III. Transports et sécurité routière	45-42	"	1.500.663.000		
	Intérieur et décentralisation	41-56	"		"	1.500.663.000
26-01-2002 (22-01-2002)	Agriculture et pêche	32-92	"	167.694		
	Economie, finances et industrie	32-92	"	3.567.307		
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	32-92	"	183.000		
	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	32-92	"	66.514.000		
	Intérieur et décentralisation	32-92	"	7.759.655		
	Défense	32-92	"	827.325.000		
	Charges communes	32-92	"			905.516.656
01-02-2002 (22-01-2002)	Affaires étrangères	32-97	"	71.600.000		
	Agriculture et pêche	32-97	"	351.800.000		
	Culture et communication	32-97	"	52.000.000		
	Economie, finances et industrie	32-97	"	1.833.200.000		
	Éducation nationale :					
	I. Enseignement scolaire	32-97	"	10.927.100.000		
	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	32-97	"	65.700.001		
	II. Santé et solidarité	32-97	"	185.700.000		
	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	32-97	"	898.200.000		
	Intérieur et décentralisation	32-97	"	2.295.468.173		
	Justice	32-97	"	435.150.021		
	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	32-97	"	51.700.000		
	Défense	32-97	"	7.926.800.000		
	Charges communes	32-97	"			25.094.418.195
22-02-2002 (18-02-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	44-79	"	27.500.000		
	Economie, finances et industrie	64-96			27.500.000	27.500.000
07-03-2002 (27-02-2002)	Culture et communication	41-10	"	157.839.245		
	Intérieur et décentralisation	41-56			"	149.167.908
		41-57			"	8.671.337
08-03-2002 (19-02-2002)	Affaires étrangères	42-37	"	67.645		
	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	37-10			"	67.645
09-03-2002 (05-03-2002)	Justice	46-01	"	259.163		
	Emploi et solidarité :					
	III. Ville	46-60			"	259.163
14-03-2002 (04-03-2002)	Affaires étrangères	37-90	"	41.633		
	Economie, finances et industrie	34-98	"	41.633		
	Éducation nationale :					
	II. Enseignement supérieur	34-98	"	41.633		
	Intérieur et décentralisation	34-01	"	41.633		
	Justice	34-98	"	41.633		
	Défense	34-01	"	41.633		
	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	34-98			"	249.798
24-03-2002 (14-03-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	34-98	"	30.490		
	Aménagement du territoire et environnement :					
	I. Aménagement du territoire	34-98			"	30.490
24-03-2002 (19-03-2002)	Aménagement du territoire et environnement :					
	I. Aménagement du territoire	31-96	"	89.945		
		34-98	"	44.247		
	Economie, finances et industrie	37-07			"	134.192
27-03-2002 (19-03-2002)	Emploi et solidarité :					
	I. Emploi	57-92	200.121	200.121		
	Emploi et solidarité :					
	II. Santé et solidarité	57-93			9.147	9.147
	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	57-92			83.603	83.603
	Intérieur et décentralisation	57-40			107.371	107.371
27-03-2002 (20-03-2002)	Défense	54-41	76.225	76.225		
	Culture et communication	56-20			76.225	76.225
29-03-2002 (28-02-2002)	Équipement, transports et logement :					
	I. Services communs	57-91	932.821	932.821		
	Services du Premier ministre :					
	I. Services généraux	57-07			932.821	932.821
29-03-2002 (12-03-2002)	Équipement, transports et logement :					
	III. Transports et sécurité routière	53-47	215.410	215.410		

Arrêtés pris en application de l'article 14 de l'ordonnance du 2 janvier 1959

Transferts de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Services du Premier ministre : I. Services généraux	57-07			215.410	215.410
31-03-2002 (20-03-2002)	Défense	34-01	"	34.277		
	Services du Premier ministre : I. Services généraux	37-10			"	34.277
04-04-2002 (28-03-2002)	Culture et communication	34-97	"	518.326		
		43-20	"	60.980		
		56-20	76.225	76.225		
		56-91	2.180	2.180		
	Economie, finances et industrie Emploi et solidarité : III. Ville	34-98			"	518.326
	Intérieur et décentralisation	46-60			"	60.980
	Défense	57-40			2.180	2.180
		54-41			76.225	76.225
10-04-2002 (04-04-2002)	Intérieur et décentralisation	57-40		14.800.000	12.900.000	
	Défense	34-20			14.800.000	12.900.000
17-04-2002 (08-04-2002)	Justice	57-60	686.021	686.021		
	Culture et communication	56-20			686.021	686.021
17-04-2002 (09-04-2002)	Affaires étrangères	42-15	"	18.294		
	Éducation nationale : I. Enseignement scolaire	36-80			"	18.294
24-04-2002 (17-04-2002)	Défense	34-01	"	68.602		
	Affaires étrangères	37-90			"	68.602
24-04-2002 (18-04-2002)	Défense	54-41	241.500	241.500		
	Affaires étrangères	57-10			241.500	241.500
24-04-2002 (18-04-2002)	Intérieur et décentralisation	57-40		14.800.000	12.900.000	
	Intérieur et décentralisation	57-50			14.800.000	12.900.000
24-04-2002 (18-04-2002)	Défense	54-41	7.927	7.927		
	Intérieur et décentralisation	57-40			7.927	7.927
03-05-2002 (19-04-2002)	Équipement, transports et logement : IV. Mer	31-32	"	12.481.880		
		31-90	"	55.344.231		
		31-96	"	128.151		
		33-90	"	5.530.524		
		33-91	"	2.700.308		
	Agriculture et pêche	31-02			"	200.396
		31-90			"	2.769.637
		33-90			"	254.507
		33-91			"	89.199
	Équipement, transports et logement : I. Services communs	31-90			"	52.574.594
		31-94			"	12.281.484
		31-95			"	128.151
		33-90			"	5.276.017
		33-91			"	2.611.109
03-05-2002 (26-04-2002)	Éducation nationale : I. Enseignement scolaire	36-10	"	123.000		
		37-83	"	914.694		
		56-01	91.469	91.469		
	II. Enseignement supérieur	34-98	"	503.082		
	Éducation nationale : I. Enseignement scolaire	34-98			"	383.562
	II. Enseignement supérieur	36-11			"	1.037.694
		56-10			91.469	91.469
	Recherche	34-98			"	91.469
	Services du Premier ministre : I. Services généraux	37-10			"	28.051
04-05-2002 (30-04-2002)	Défense	66-50		190.561.000	190.561.000	
	Recherche	63-02			190.561.000	190.561.000
05-05-2002 (02-05-2002)	Emploi et solidarité : I. Emploi	31-62	"	610.633		
		34-98	"	102.597		
	Emploi et solidarité : II. Santé et solidarité	31-42			"	610.633
		34-98			"	102.597
13-05-2002 (13-05-2002)	Intérieur et décentralisation	57-50		29.600.000	25.800.000	
	Intérieur et décentralisation	57-40			29.600.000	25.800.000
14-06-2002 (04-06-2002)	Justice	31-90	"	534.312		
		31-92	"	55.785		
		33-90	"	61.231		
		33-91	"	29.442		
	Economie, finances et industrie	31-90			"	534.312
		31-94			"	55.785
		33-90			"	61.231

Arrêtés pris en application de l'article 14 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Transferts de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES			
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement		
		33-91			"	29.442		
14-06-2002 (05-06-2002)	Economie, finances et industrie	34-98 57-90	544.375	454.298 544.375				
	Affaires étrangères	37-90 57-10					"	454.298 30.500
	Équipement, transports et logement : I. Services communs	57-92					303.922	303.922
	Intérieur et décentralisation	57-40					209.953	209.953
15-06-2002 (10-06-2002)	Défense	31-11	"	85.538				
		31-12	"	7.368				
		33-90	"	9.801				
		33-91	"	4.907				
	Economie, finances et industrie	31-90		"	85.538	"	85.538	
		31-94		"	7.368	"	7.368	
		33-90		"	9.801	"	9.801	
		33-91		"	4.907	"	4.907	
15-06-2002 (10-06-2002)	Services du Premier ministre :		1.524.490	1.524.490				
	II. Secrétariat général de la défense nationale	57-03						
	Intérieur et décentralisation	57-40 57-60					300.000 1.224.490	300.000 1.224.490
19-06-2002 (14-06-2002)	Emploi et solidarité : II. Santé et solidarité	31-41	"	1.883.246				
		31-42	"	170.333				
		33-90	"	203.505				
		33-91	"	91.998				
	Economie, finances et industrie	31-90		"	1.883.246	"	1.883.246	
		31-94		"	170.333	"	170.333	
		33-90		"	203.505	"	203.505	
		33-91		"	91.998	"	91.998	
30-06-2002 (25-06-2002)	Défense	54-41	463.480	463.480	463.480	463.480		
	Economie, finances et industrie	52-61						

Décrets pris en application de l'article 14 de l'ordonnance du 2 janvier 1959
Virements de crédits

Date de publication du texte au J.O. (date de signature du texte)	Ministère	Num. des chap.	ANNULATIONS		OUVERTURES	
			Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
24-03-2002 (22-03-2002)	Culture et communication	36-60	"	833.627		
	Culture et communication	34-97			"	833.627
05-04-2002 (03-04-2002)	Emploi et solidarité : I. Emploi	31-61	"	687.302		
		31-62	"	116.697		
		33-90	"	51.940		
		33-91	"	211.711		
		34-94	"	7.966		
		34-98	"	36.950		
		37-61	"	3.707		
	Emploi et solidarité : I. Emploi	37-63			"	1.116.273
02-05-2002 (26-04-2002)	Intérieur et décentralisation	31-01	"	360.000		
		31-11	"	478.898		
		31-12	"	2.141.292		
		31-41	"	426.137		
		33-90	"	277.846		
		33-91	"	5.590		
		34-31	"	3.180.000		
	Intérieur et décentralisation	31-02	"		"	317.660
		31-98	"		"	765.222
		34-01	"		"	316.123
		34-41	"		"	2.481.217
		37-10	"		"	65.000
		37-20	"		"	1.315.081
		37-21	"		"	1.609.460
03-05-2002 (30-04-2002)	Culture et communication	31-01	"	4.401.997		
		31-03	"	364.780		
	Culture et communication	31-90	"		"	1.164.437
		36-60	"		"	3.602.340
04-05-2002 (03-05-2002)	Services du Premier ministre : I. Services généraux	37-12	"	113.164		
	Services du Premier ministre : I. Services généraux	31-09			"	94.966
		33-90			"	18.198
04-05-2002 (03-05-2002)	Justice	31-51	"	693.000		
	Justice	31-52			"	466.000
		31-96			"	227.000
04-05-2002 (03-05-2002)	Éducation nationale : I. Enseignement scolaire	36-71	"	8.834.016		
		37-83	"	1.067.400		
	Éducation nationale : I. Enseignement scolaire	36-10	"		"	1.646.552
		37-20	"		"	8.254.864
05-05-2002 (03-05-2002)	Agriculture et pêche	44-71	"	4.040.000		
	Agriculture et pêche	44-53			"	4.040.000

N° 29 - Projet de loi de finances rectificative pour 2002 (première lecture).